

MaPrimeRénov' 2026 : Le Guide Visuel des Aides à la Rénovation

Réussir sa Rénovation Globale dans le Bâti Ancien

Le Parcours Accompagné est le dispositif phare de MaPrimeRénov' 2026. Il s'adresse aux projets de rénovation d'ampleur visant un gain de 2 à 3 classes de DPE minimum et finance un pourcentage global du montant des travaux HT.

Obligatoire pour les sauts de DPE, ce parcours coordonne isolation, ventilation et chauffage en un projet global cohérent, avec l'appui de Mon Accompagnateur Rénov' (MAR) – votre référent unique tout au long du projet.

Respecter le bâti ancien : perspirance & isolants biosourcés

LES 4 PROFILS DE L'ANAH – Barème des Ressources Nationales 2026

Valeur pour Autres Régions / Valeur pour Île-de-France

FOYER FISCAL	BLEU (TRÈS MODESTES)	JAUNE (MODESTES)	VIOLET (INTERMÉDIAIRES)	ROSE (SUPÉRIEURS)
1 personne	≤ 17 363 € / 20 271 €	≤ 22 259 € / 26 051 €	≤ 31 185 € / 36 461 €	> 31 185 € / > 36 461 €
2 personnes	≤ 25 393 € / 29 727 €	≤ 32 553 € / 38 062 €	≤ 45 842 € / 53 645 €	> 45 842 € / > 53 645 €
3 personnes	≤ 30 640 € / 35 827 €	≤ 39 148 € / 45 764 €	≤ 55 196 € / 64 546 €	> 55 196 € / > 64 546 €
4 personnes	≤ 35 676 € / 41 735 €	≤ 45 735 € / 53 500 €	≤ 64 550 € / 75 502 €	> 64 550 € / > 75 502 €
Par pers. supp.	≤ 5 151 € / 6 027 €	≤ 6 898 € / 8 062 €	≤ 9 357 € / 10 952 €	> 9 357 € / > 10 952 €

⚠️ ⚠️ Les plafonds sont majorés d'environ 30 à 40% pour la région Île-de-France.

Financements Parcours Accompagné

Les Taux de Prise en Charge en Rénovation d'Ampleur (Parcours Accompagné)

Pour les maisons anciennes (souvent classées E, F, G), le parcours par geste est insuffisant. Le Parcours Accompagné finance un pourcentage global du montant HT des travaux éligibles. Les plafonds de dépenses éligibles sont : 30 000 € HT pour un saut de 2 classes DPE / 40 000 € HT pour 3 classes et plus.

PROFIL ANAH	TAUX D'AIDE	AID MAX (2 SAUTS DPE)	AID MAX (3+ SAUTS DPE)	PRISE EN CHARGE MAR
BLEU (Très modestes)	80%	24 000 € / 28 000 € HT	32 000 € / 40 000 € HT	100% (max 3 500 €)
JAUNE (Modestes)	60%	18 000 € / 21 000 € HT	24 000 € / 30 000 € HT	80% (max 2 800 €)
VIOLET (Intermédiaires)	45%	13 500 € / 15 750 € HT	18 000 € / 22 500 € HT	40% (max 1 400 €)
ROSE (Supérieurs)	10%	3 000 € / 3 500 € HT	4 000 € / 5 000 € HT	20% (max 700 €)

☐ Note : Les plafonds de dépenses éligibles sont HT et leur dépassement total sera à la charge du maître d'ouvrage à 100% du montant HT.

☐ 💡 Bonus "Sortie de Passoire" : +10% supplémentaires si le logement quitte les classes F ou G.

Les Aides Maximales : Tous les Profils en Un Coup d'Œil

Comparaison Complète des 4 Profils de Revenus

PROFIL BLEU (Très Modestes)

Prise en charge : 80%

Aide max 2 sauts : 24 000 € / 28 000 € HT

Aide max 3+ sauts : 32 000 € / 40 000 € HT

MAR : 100% (max 3 500 €)

Le profil le plus aidé : jusqu'à 40 000 € en Île-de-France.

PROFIL JAUNE (Modestes)

Prise en charge : 60%

Aide max 2 sauts : 18 000 € / 21 000 € HT

Aide max 3+ sauts : 24 000 € / 30 000 € HT

MAR : 80% (max 2 800 €)

Soutien très fort : jusqu'à 30 000 € en Île-de-France.

PROFIL VIOLET (Intermédiaires)

Prise en charge : 45%

Aide max 2 sauts : 13 500 € / 15 750 € HT

Aide max 3+ sauts : 18 000 € / 22 500 € HT

MAR : 40% (max 1 400 €)

Levier puissant : jusqu'à 22 500 € en Île-de-France.

PROFIL ROSE (Supérieurs)

Prise en charge : 10%

Aide max 2 sauts : 3 000 € / 3 500 € HT

Aide max 3+ sauts : 4 000 € / 5 000 € HT

MAR : 20% (max 700 €)

Aide accessible : jusqu'à 5 000 € en Île-de-France.

Comment Lire cette Comparaison ?

- Les montants affichés sont en HT (Hors Taxes). La TVA s'ajoute à ces montants.
- Les deux valeurs (ex: 24 000 € / 28 000 € HT) correspondent à :
- Première valeur = Autres Régions
- Deuxième valeur = Île-de-France (majorée de 30-40%)
- Les « 2 sauts DPE » et « 3+ sauts DPE » correspondent à l'amélioration énergétique :
- 2 sauts = passage de G à E, ou F à D, etc.
- 3+ sauts = passage de G à D ou mieux, ou F à C ou mieux
- Le MAR (Mon Accompagnateur Rénov') est obligatoire et son coût est partiellement ou totalement financé selon votre profil.
- Le Bonus « Sortie de Passoire » (+10%) s'ajoute automatiquement si votre logement quitte les classes F ou G après rénovation.
- Important : Les plafonds de dépenses éligibles (30 000 € ou 40 000 € HT) ne peuvent pas être dépassés. Tout dépassement est à votre charge à 100%.

Le Parcours de Financement Pas à Pas

Les 5 Étapes Chronologiques pour Obtenir les Aides

01

L'Audit Énergétique

État des lieux initial de la maison et scénarios de travaux. Analyse thermique obligatoire pour définir les solutions adaptées à votre bâti.

02

Le Choix du MAR

Mon Accompagnateur Rénov' valide le projet et monte le plan de financement. C'est votre tiers de confiance tout au long du parcours.

03

Les Devis RGE

Consultation d'artisans certifiés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement). Collectez les devis détaillés avant de signer.

04

Le Dépôt du Dossier

Demande d'aide en ligne AVANT de signer les devis. L'Anah dispose de 15 jours ouvrés pour valider un dossier complet.

05

Les Travaux & Le Versement

Réalisation du chantier par les entreprises RGE, DPE de fin de chantier, dépôt des factures conformes et versement de la prime.

Rénover Sainement et Financer le Reste à Charge

Les Conseils de l'Expert pour le Bâti Ancien



Priorisez les Isolants Biosourcés pour Laisser Respirer la Pierre

Les maisons en pierre, pisé ou colombages doivent respirer. Le polystyrène et les pare-vapeurs étanches causent des désordres structurels (humidité bloquée, moisissures, dégradation de la structure).

Privilégiez l'isolation par l'intérieur ou l'extérieur en :

Fibre de bois : excellente régulation hygrothermique

Chaux-chanvre : isolant et régulateur d'humidité naturel

Laine de roche : bonne performance acoustique et thermique

Le Parcours Accompagné finance un pourcentage global du montant HT total des travaux, ce qui absorbe le surcoût de ces matériaux sains par rapport aux isolants conventionnels. C'est un avantage majeur pour la durabilité de votre rénovation.



Financer le Reste à Charge : L'Éco-PTZ d'Ampleur

MaPrimeRénov' ne couvre pas 100% des travaux. Pour financer le reste à charge sans effort de trésorerie immédiat, mobilisez l'Éco-PTZ (Prêt à Taux Zéro) d'ampleur :

Montant mobilisable : jusqu'à 50 000 €

Taux d'intérêt : 0% (zéro intérêts)

Durée de remboursement : jusqu'à 20 ans

Cumulable avec : MaPrimeRénov' et les CEE

Ce cumul est officiellement autorisé et recommandé par l'Anah. C'est le complément parfait pour équilibrer la trésorerie du client et réaliser une rénovation d'ampleur ambitieuse sans décaisser la totalité du reste à charge.



Le Jeu en Vaut-il la Chandelle ?

Tranche Rose : Un Bilan Mitigé

Pour les revenus supérieurs, le bilan de MaPrimeRénov' est moins attractif. Avec seulement 10% de prise en charge et un plafond d'aide de 4 000 € (3+ sauts DPE), le dossier n'a d'accompagnement MAR subordonnés, délais d'instruction de 15 jours et obligation de respecter l'« minimum de 4 000 € » d'aides est rarement rentable.

De plus, négocier le passage par des artisans labellisés « RGE » - compris les surcoûts - peut limiter l'intérêt de la démarche.

L'Alternative Hors-Anah

1. Financement Maîn : Profitez de l'« éco-PTZ2 » (Prêt à Taux Zéro) sans conditions de revenus traditionnels (soutenant non RGE) pour des enduits d'argile ou de chaux-chanvre.
2. Financement Maîn : Profitez de l'« éco-PTZ2 » (Prêt à Taux Zéro) sans conditions de revenus traditionnels (soutenant non RGE) pour des enduits d'argile ou de chaux-chanvre.
3. Gain Fiscal : L'économie réalisée en RGE comprend les subventions d'aides d'autres programmes (CEE, MaPrimeRénov' Parcours par Geste) d'aides perdues.